



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Nom et siège de la société anonyme dissoute:
PROVIDENCE CAPITAL SA, en liquidation, Saint-Prex
2. Dissolution par: Décision de l'assemblée générale
3. Date: 02.08.2016
4. Echéance du délai de déclaration des créances: **11.11.2016**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
c/ Monsieur Simon VERHOEVEN, 18, avenue Adrien Jeandin,
1226 THONEX (GE)
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la
société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: L'attention des créanciers est attirée sur le fait
que la société a l'intention de demander la procédure de radi-
ation anticipée selon l'article 745 al. 3 CO.

Etude de Me Thierry Bagnoud
1204 Genève

03102379



Dienstag - Mardi - Martedì, 11.10.2016, No 197, Jahrgang - année - anno: 134

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Liquidations-Schuldenruf einer Aktiengesellschaft (Art.742OR) - Appel aux créanciers à la liquidation d'une société anonyme selon art.742CO - Grida ai creditori alla liquidazione di una società anonima (art. 742 CO)